Rhône-Alpes, Savoie
Bourg-Saint-Maurice
Arc 2000
Varet

Hôtel de voyageurs : Hôtel Les Mélèzes

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73000150
Date de l'enquête initiale : 2000
Date(s) de rédaction : 2000
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Stations de sports d'hiver
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : hôtel de voyageurs
Appellation : Les Mélèzes
Parties constituantes non étudiées : restaurant, parc de stationnement

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : 1988, K11, 670

Historique

L'hôtel Les Mélèzes est le second hôtel réalisé à Arc 2000 et l'une des constructions les plus emblématiques de la station, édifié au coeur de la composition du plan de masse de "Fort les Arcs". Le projet est élaboré pour le compte de la SMA. La conception est due à B. Taillefer qui travaille en collaboration avec A. Chedal, du bureau d'études COGEM. Le projet est étudié en 1985 et 1986, le permis de construire est accordé en juin 1986, le chantier se déroule sur deux saisons (1986/1987). Les Mélèzes introduisent une nouvelle déclinaison dans l'architecture des Arcs, avec le choix d'un "immeuble signal", dont le principe imaginé par C. Perriand dans le projet d'Arc Chantel en 1980, sera repris dans les réalisations suivantes d'Arc 2000. La mise en service a lieu à Noël 1987. En 2001, les Mélèzes sont exploités par l'opérateur MMV (Mer Montagne Vacances). L'hôtel est en rénovation depuis 2000.

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle
Période(s) secondaire(s) : 1er quart 21e siècle
Dates : 1985 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : Bernard Taillefer (architecte, attribution par source)

Description

L'hôtel Les Mélèzes est compris dans le front bâti formant la partie centrale d'Arc 2000, constitué de constructions toutes édifiées sur un plan en longueur, implantées parallèlement aux courbes de niveaux et mitoyennes par les pignons étroits. L'hôtel se trouve au centre de la composition d'ensemble, structurée par un cheminement continu abrité des intempéries : du grand parking souterrain sous la "place du Ski" (accès par l'ascenseur) à la "place du Donjon", puis la passerelle de Bel Aval. L'hôtel des Mélèzes est composé de deux corps de bâtiments, regroupant 450 lits. Les niveaux inférieurs accueillent un parking de 58 places. Le plan est en forme de T, avec un corps principal en partie supérieure abritant les chambres, et un corps secondaire en partie inférieure formant le socle et abritant les parkings ; entre ces deux parties, sont disposés les espaces collectifs de l'hôtel. Les chambres se développent sur 11 niveaux pouvant comprendre jusqu'à 13 travées de chambres. La grande hauteur de l'immeuble n'est adossée à aucune pente de terrain, soulignant ainsi la dimension exceptionnelle et monumentale de l'édifice, puisque jusque-là les réalisations des Arcs étaient toujours construites contre une pente de terrain, dissimulant ainsi à la vue des résidents les hauteurs d'étages dans les replis de terrain. La toiture

présente une forme pentue proche de 30 °, dessinée en "saut de ski". Elle est composée en fonction de la couverture de l'immeuble mitoyen de l'OPAC, l'ensemble donnant l'apparence d'un immeuble unique couvert de deux versants pentus incurvés.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : crépi ; essentage de planches ; béton armé
Matériau(x) de couverture : bois en couverture
Étage(s) ou vaisseau(x) : 4 étages de soubassement, 11 étages carrés
Type(s) de couverture : toit à deux pans
Escaliers : escalier dans-oeuvre : escalier droit, cage ouverte ; escalier de distribution extérieur : escalier droit
Autres organes de circulations : ascenseur

Typologies et état de conservation

Typologies : Immeuble parallèle à la pente, coursive centrale

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété d'un organisme professionnel

Présentation

I. HISTORIQUE
A.Date et acteurs
L´hôtel Les Mélèzes est le second hôtel d´Arc 2000, et l´une des constructions les plus emblématiques de la station, « la pièce maîtresse », le « donjon », édifié au coeur de la composition du plan de masse de « Fort les Arcs ».
Le projet est élaboré pour le compte de la SMA (Société les Montagnes de l´Arc) à Arc 1800.
La conception est due à l´architecte Bernard Taillefer (Groupe des Arcs), qui travaille en collaboration avec André Chedal, du bureau d´études COGEM.
Le projet est étudié en 1985 et 1986, le permis de construire est accordé en juin 1986, le chantier se déroule sur deux saisons (1986 et 1987). La mise en service a lieu pour l´hiver 1987 / 1988.
En 2001, l´hôtel Les Mélèzes est exploité par l´opérateur MMV (Mer Montagne Vacances).
B. Origine du projet
L´hôtel des Mélèzes est la « pièce maîtresse » de la composition de « Fort les Arcs », placé au centre du plan de masse, au sommet de la bosse, dont l´architecture domine toute la station, et tout le site, formant le « donjon » de « Fort les Arcs ».
L´hôtel des Mélèzes introduit une nouvelle déclinaison dans l´architecture des Arcs, avec la réalisation de cet « immeuble signal » qui sera repris dans les réalisations suivantes d´Arc 2000, et pour les dernières grandes opérations d´Arc 1800 au quartier de Charmettoger (Hôtel Paradiso, Village Club du Soleil).
C. Programme
L´hôtel Les Mélèzes est composé de deux corps de bâtiment, regroupant 450 lits répartis en 180 chambres, pour une superficie de 6410 m2 de plancher. Les niveaux inférieurs accueillent un parking de 58 places.
D. Principes du projet
D.1 - Parti général, situation dans l´ensemble de la station
L´hôtel des Mélèzes est compris dans le front bâti formant la partie centrale d´Arc 2000, et constitué de constructions toutes édifiées sur un plan en longueur, implanté parallèlement aux courbes de niveaux et mitoyennes par les pignons étroits.
L´hôtel est implanté à l´articulation des deux demi-cercles qui composent l´ensemble central :
- un demi cercle tracé autour du « jardin », bordé par les résidences Bel Aval et Fond-Blanc (Ribourel) ;
- un demi-cercle tracé autour de la « place du Donjon », bordé par l´OPAC et l´Aiguille-Rouge.
L´hôtel des Mélèzes est un repère visuel évident, un signal édifié au coeur de la station, véritable noeud de circulation, point de rencontres entre :
- la galerie intérieure reliant le grand parking souterrain sous la « place du ski » (accès par l´ascenseur) et la « place du Donjon », et la passerelle issue de Bel Aval (cette passerelle devait initialement rejoindre directement le bâtiment de l´hôtel des Mélèzes, donc être en lien direct avec la galerie intérieure, alors qu´aujourd´hui une partie de ce parcours chemine à l´ extérieur) ;
- la route de desserte interne de la station d´Arc 2000 passant sous l´immeuble et permettant l´accès des voitures jusqu´à la résidence de l´OCCAJ et l´entrée du parking sous la « place du Donjon ».
D.2 - Orientation / exposition /volumétrie / organisation /distribution
Le plan est en forme de T, avec un corps principal en partie supérieure abritant les chambres, et un corps secondaire en partie inférieure formant le socle et abritant les parkings ; entre ces deux parties, sont disposés les espaces collectifs de l´hôtel.

Les chambres (11 niveaux de chambres pouvant comprendre 13 travées, profondeur de 6,20 m et largeur de 3,40 m, soit 21 m2 pour chaque chambre) sont orientées soit à l´ouest (avec terrasse), soit à l´est (sans terrasse).
Quelques chambres et les salles communes sont placées en pignon nord, ouvertes sur une vue panoramique sur le massif du Mont-Blanc.
La grande hauteur de l´immeuble n´est adossée à aucune pente de terrain, soulignant ainsi la dimension monumentale de cet édifice, puisque jusque-là les réalisations des Arcs étaient toujours construites contre une pente de terrain, dissimulant ainsi à la vue des résidents, les hauteurs d´étage dans les replis de terrain.
La toiture présente une forme pentue proche de 30 °, couvrant à partir du niveau R+4, jusqu´au niveau R+11. Le porte-neige est dessiné en « saut de ski », accompagnant ainsi la grande hauteur de l´édifice.
La toiture est composée en fonction de la couverture de l´immeuble mitoyen de l´OPAC, couvert par une toiture du même type , l´ensemble donnant l´apparence d´un immeuble unique couvert de versants pentus incurvés.

E. Référence typologique

Avec l´hôtel des Mélèzes Bernard Taillefer poursuit la réalisation d´un ensemble continu composé d´édifices implantés parallèlement aux courbes de niveaux, sur de grande hauteur qui ne se dissimulent pas dans des replis de terrain.
La toiture en « saut de ski » dont le principe sera repris systématiquement pour toutes les réalisations suivantes d´Arc 2000 (et les dernières d´Arc 1800 Charmettoger : Village Club Soleil), assure à l´édifice la fonction de « signal ».

F. Evolution

L´hôtel est en cours de rénovation depuis l´année 2000 :
première tranche de rénovation en 2000 ;
4 tranches jusqu´en 2003.

II. DESCRIPTION

A. Implantation dans le terrain

L´implantation est parallèle aux courbes de niveau du terrain de la bosse du Varet.

B. Organisation du plan / répartition des chambres

L´édifice comprend deux parties :
- l´aile des chambres et des parties communes :
---- niveau 0, comprenant : les deux entrées (la principale de plain-pied avec la place du donjon et l´entrée arrière avec un escalier extérieur à double volée) qui ouvrent sur l´accueil, l´escalier et les ascenseurs d´accès aux chambres (adossés au pignon mitoyen avec la résidence OPAC), le salon et le bar adossé à la cuisine; la cuisine située entre le bar et le restaurant ; un large passage entre la façade et la cuisine donne accès depuis l´entrée aux salles de restaurant ; ce passage dessert aussi un escalier qui descend aux niveaux inférieurs ; le restaurant et la salle d´animation sont placés en pignon (côté nord), avec une vue plongeante sur la vallée de l´Isère et le massif du Mont-Blanc ;
---- niveaux 1 à 3 : étages des chambres, disposées de part et d´autre de la coursive centrale (13 travées de 3,40 m entre mur de refend), sauf à l´extrémité nord de l´immeuble, où les travées identiques sont disposées face au pignon nord ;
---- niveaux 4 à 11 : étages des chambres, disposées de part et d´autre de la coursive centrale (travées de 3,40 m entre mur de refend dont le nombre diminue en fonction du niveau), l´étage le plus haut étant placé contre le mur pignon sud ;
- le soubassement comprenant les parkings fermés et les chambres du personnel :
---- niveaux -1 à -4 : chambres du personnel disposées à l´extrémité nord, ouvertes sur le pignon nord ; locaux techniques et parking dans les parties souterraines fermées ;
---- niveaux -1 et -2 : la route de desserte interne de la station (donnant accès à la « place du Donjon ») traverse le bâtiment sur deux travées, au milieu de l´immeuble.

C. Structure porteuse verticale et horizontale

Dalles et murs de refend en béton armé.

D. Escaliers / coursives : distributions horizontales et verticales

Escaliers

Les escaliers sont placés dans le « donjon », dans l´une des deux travées orientée à l´est; l´escalier est laissé ouvert sur la façade ;
l´ascenseur double est placé dans le « donjon », adossé au pignon mitoyen avec le bâtiment de l´OPAC.
Les niveaux 4 à 9 sont desservis également par un escalier qui s´élève dans les travées depuis l´extrémité nord de la coursive vers le sud, en suivant la pente de la toiture.

Coursives

A tous les étages, la coursive de desserte des chambres est centrale, longitudinale,
la coursive dessert deux chambres par travées, l´une à l´est, l´autre à l´ouest.
Le sol est recouvert de moquette ; les murs sont crépis en blanc ; le plafond et les portes sont peintes de couleur identique.
L´éclairage est placé au plafond à chaque entrée de chambre, avec des appliques circulaires métalliques ; protégées par six planches sur chant fixées en travers du couloir.

E. Terrasse (garde-corps)

Les terrasses

Chaque travée de chambre placée côté ouest (place du Donjon) se prolonge par une terrasse.
La terrasse est en béton armé, en prolongement de la dalle de la chambre.

La terrasse de chaque chambre est partielle, limitée à la moitié de la largeur de la chambre, la surface venant en prolongement de la porte, dessinée en forme de trapèze, avec le côté extérieur biais par rapport à la façade.
Les terrasses sont groupées par deux.
Les sous-faces des dalles en béton armé, sont habillées par des planches de bois.
Les gardes corps
Les garde-corps sont maintenus par une « seconde façade » constituée par des poteaux verticaux placés au droit des murs de refend ; les poteaux verticaux sont assemblés à mi-bois et boulonnés au niveau de chaque dalle ; ils sont fixés aux dalles par des équerres métalliques.
Un madrier bois de protection est placé en tête des dalles, en biais par rapport à la façade, soulignant le format en trapèze des terrasses, et les vides également en forme de trapèze.
Le garde-corps est en deux parties. Une partie, en ferronnerie peinte (orange), est faite d´un barraudage vertical arrondi aux extrémités et fixé au plancher et aux poteaux par des équerres métalliques ; l´autre partie est la main courante en bois ; c´est un madrier de bois posé horizontalement et fixé aux poteaux par des équerres métalliques.
Les deux parties du garde-corps sont indépendantes et laissent un bandeau horizontal libre pour dégager la vue (dispositif identique aux réalisations d´Arc 1800).

F. Couverture / toiture

Le toit est en forte pente, concave, « asymptote » : deux hauteurs différentes, la façade ouest plus élevée d´un niveau que la façade est.
La couverture est un porte-neige en bois horizontal, posé sur une ossature en bois, reposant elle-même sur la dalle en béton armé. Les portes-neige sont incurvés, s´élèvent vers le sud, formant un signal dans la station, reprenant la forme en « saut de ski » employée pour le Varet (1979) et développée par Charlotte Perriand dans le projet de Chantel (1980) ; la forme de la toiture en « saut de ski » deviendra systématique dans les projets désormais réalisés à 2000 (l´OPAC en 1987, OCCAJ, Font-Blanc, Aquarius en 1988) puis à 1800 (Paradiso en 1992, Club du Soleil en 1996).

G. Façades et baies

Façade ouest
- Niveau rez de chaussée :
baies et portes vitrées pour chaque travée ; menuiseries en bois.
- Niveaux des chambres :
la structure des garde-corps présente une façade à redents non linéaire, mais la façade est linéaire, sauf pour les deux travées à l´extrémité sud (le donjon) qui présente un léger redent. Chaque chambre (chaque travée) est équipée d´une baie vitrée fixe, et d´une porte vitrée ; le reste de la façade est recouvert de bardage.
Façade est
Chaque travée est équipée de deux châssis juxtaposés au milieu de la travée ; en bas deux baies fixes et en haut deux châssis ouvrants ; posés légèrement en angle par rapport à l´axe de la façade, ils forment une légère saillie en pointe.
Bardage pour le reste de la façade.
Soubassement en béton crépi.
Comme en façade ouest, le « donjon » présente un redent.
Pignon nord
Baies vitrées et bardage vertical pour les quatre niveaux supérieurs (chambres et salles communes) ; baies vitrées et béton crépi pour les cinq niveaux bas.

H. Entrées et parties communes

Dans les grandes salles, les poteaux de la structure sont disposés suivant la trame des travées : 3.56 m entre axe.
Accueil(après restauration)
La banque d´accueil est dessinée sur un plan arrondi, disposée autour des poteaux de la structure ; banque et plafond en bois.
Bar
Emplacement inchangé par rapport à l´origine.
Salon traversant, ouvert en partie sur le passage qui mène au restaurant, ou séparé par une cloison ajourée ; largement vitré sur la façade est.
Le bar est adossé à la cuisine.
Moquette au sol.
Restaurant
Salle sur le pignon nord, larges baies vitrées avec vue panoramique sur le massif du Mont-Blanc.

I. Intérieur des chambres

I.1 - Principe général

Les espaces de service (rangements et salle de bain) sont placés du côté de la coursive, et séparés de l´espace séjour par une cloison, formant ainsi un « sas » d´entrée.
Les chambres placées côté ouest se prolongent par une terrasse de format trapézoïdal, alors que les chambres côté est ne présentent aucune terrasse ; la façade des chambres côté ouest est équipée d´une porte vitrée et d´un châssis fixe.

La façade des chambres côté est équipée de deux châssis ouvrants, placés en angle saillant vers l´extérieur, formant une sorte de bow window.

I.2 - Distribution

La chambre courante côté ouest : superficie de 21,00 m² (6,20 m de profondeur et 3,40 m de largeur).

En entrant, on trouve

- d´un côté:

---- la salle de bain, avec une vasque et une baignoire et le WC séparé par une cloison partielle ; cloisons revêtues de lambris ;

---- adossés à la salle de bain, perpendiculaire au mur de refend : deux lits superposés et deux lits simples. Les têtes des lits sont posées sur une marche en bois qui court le long du mur de refend.

-de l´autre côté :

---- un espace de rangements en face de la salle de bain ;

---- une table en face des lits.

J.-F. LYON-CAEN/C. SALOMON-PELEN

Références documentaires

Documents d'archive

- **AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire**
  AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire

Périodiques

- **Architecture française, n°389, février 1975**
  Architecture française, n°389, février 1975

- **GODINO, Roger. La station des Arcs. Technique et architecture, n°333, décembre 1980**
  GODINO, Roger. **La station des Arcs**. *Technique et architecture*, n°333, décembre 1980

Illustrations

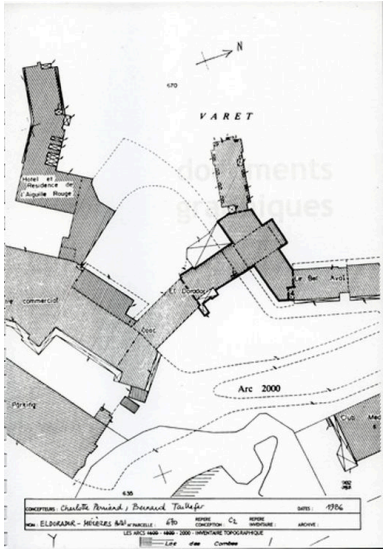

Plan masse, d'après le plan cadastral, 1988, section K
Dess. Jean-François Lyon-Caen, Dess. C. Salomon-Pelen
IVR82_20057301575NUD

Vue d'ensemble depuis l'est
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301554NUCA

Vue d'ensemble depuis le nord
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301555NUCA

Vue d'ensemble depuis le sud, immeuble de l'OPAC au 1er plan
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301558NUCA

Façade est
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301556NUCA

Façade ouest
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301557NUCA

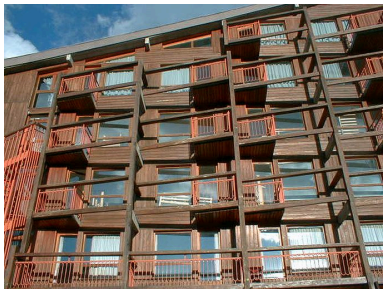

Façade ouest : les terrasses
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301559NUCA

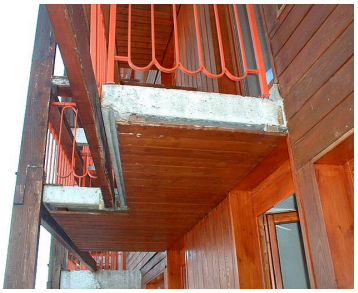

Façade ouest : les terrasses, détail de construction
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301572NUCA

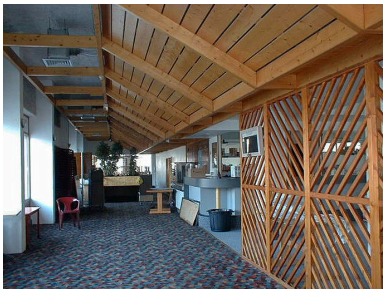

Le hall et l'accueil
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301561NUCA

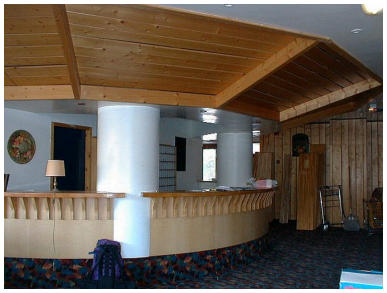

L'accueil
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301560NUCA

Le bar
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301562NUCA

La salle de restaurant
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301563NUCA

La salle de jeu
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301564NUCA

Une coursive distribuant les chambres
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301565NUCA

Une coursive distribuant les chambres : détail des luminaires
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301566NUCA

Une chambre, vue vers l'entrée
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301568NUCA

Une chambre, vue vers la terrasse
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301567NUCA

Une chambre, vue vers la terrasse
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301569NUCA

Une chambre, la salle de bain
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301571NUCA

Une chambre, détail d'aménagement
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301570NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Présentation de l'étude du patrimoine architectural de la station des Arcs (IA73000157) Bourg-Saint-Maurice
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Station de sports d'hiver Arc 2000 - Les Combes (IA73000155) Bourg-Saint-Maurice, Arc 2000

Auteur(s) du dossier : Jean-François Lyon-Caen, Catherine Salomon-Pelen
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ecole d'architecture de Grenoble

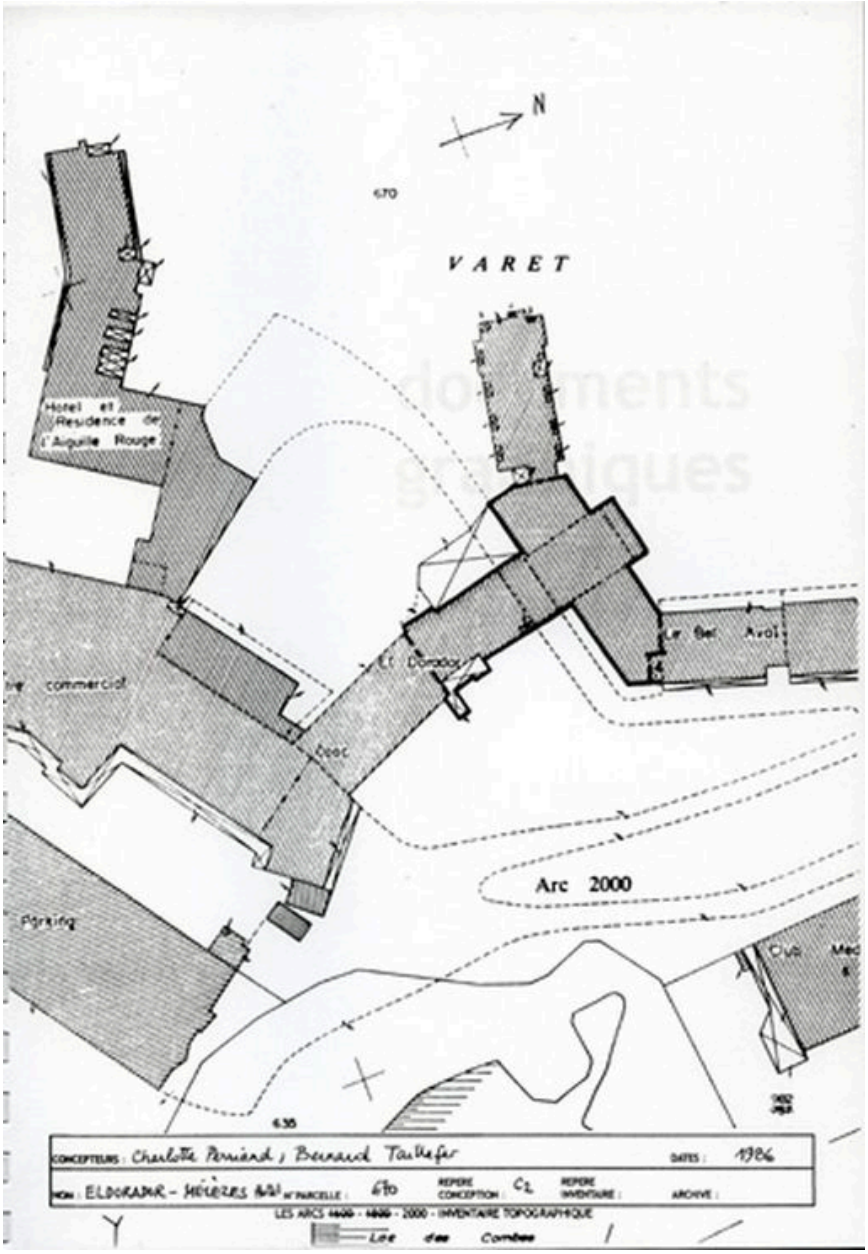

Plan masse, d'après le plan cadastral, 1988, section K

IVR82_20057301575NUD
Auteur de l'illustration : Jean-François Lyon-Caen, Auteur de l'illustration : C. Salomon-Pelen
Date de prise de vue : 2002
Technique de relevé : reprise de fond ;
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble depuis l'est

IVR82_20057301554NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble depuis le nord

IVR82_20057301555NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue d'ensemble depuis le sud, immeuble de l'OPAC au 1er plan

IVR82_20057301558NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade est

IVR82_20057301556NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade ouest

IVR82_20057301557NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade ouest : les terrasses

IVR82_20057301559NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

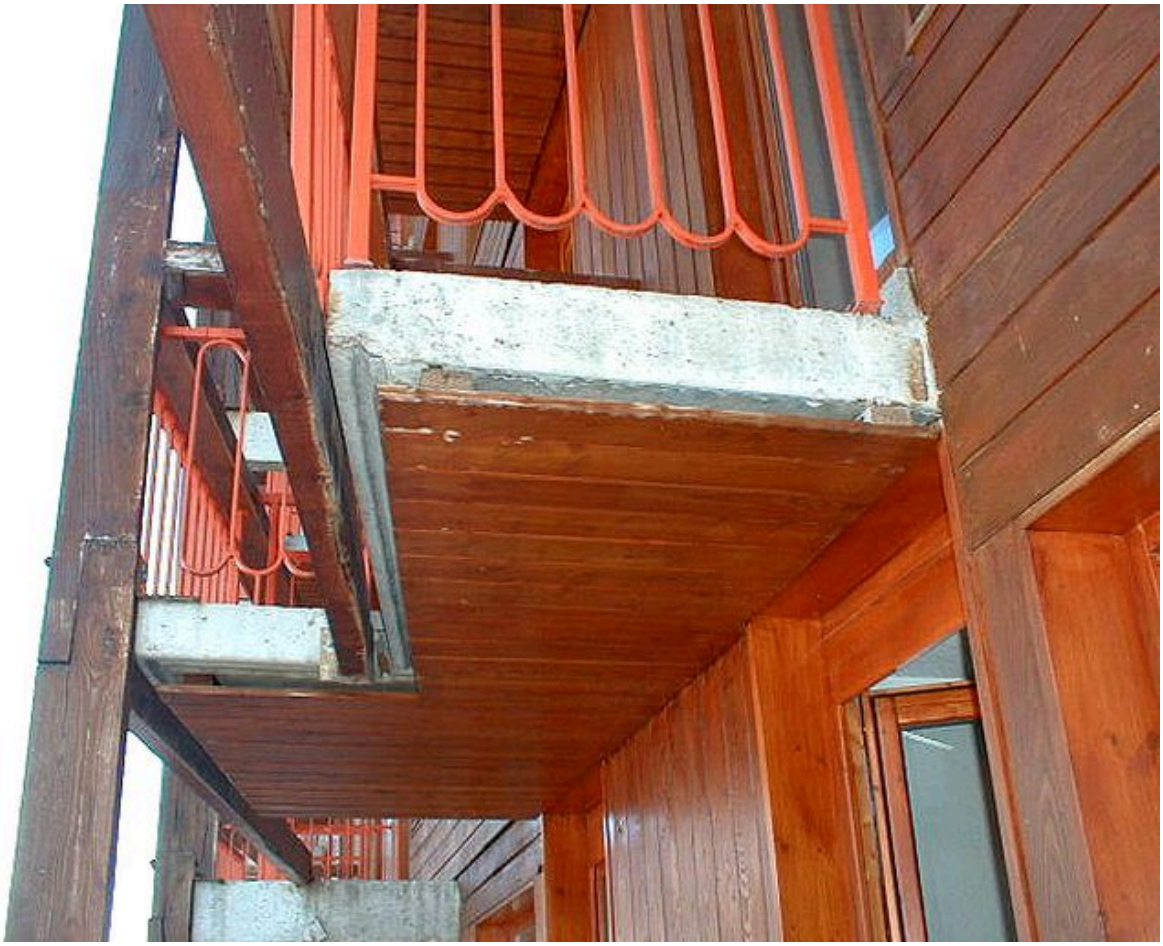

Façade ouest : les terrasses, détail de construction

IVR82_20057301572NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Le hall et l'accueil

IVR82_20057301561NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

L'accueil

IVR82_20057301560NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Le bar

IVR82_20057301562NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

La salle de restaurant

IVR82_20057301563NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

La salle de jeu

IVR82_20057301564NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Une coursive distribuant les chambres

IVR82_20057301565NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Une coursive distribuant les chambres : détail des luminaires

IVR82_20057301566NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Une chambre, vue vers l'entrée

IVR82_20057301568NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Une chambre, vue vers la terrasse

IVR82_20057301567NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Une chambre, vue vers la terrasse

IVR82_20057301569NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Une chambre, la salle de bain

IVR82_20057301571NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Une chambre, détail d'aménagement

IVR82_20057301570NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation